

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} février 2016
--

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 11 janvier 2016 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier
 District No 2 – Madame Annie Rodrigue
 District No 3 – Madame Émilie Roberge
 District No 4 – Madame Claudia Vachon
 District No 5 – Monsieur Claude Duchesne
 District No 6 – Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Monsieur Normand Laplante assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance suivante:
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 11 janvier 2016
4. Dossiers en cours
 - 4.1 _____
 - 4.2 _____
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Mandat -Modification de la charte comptable
 - 5.3 Fonds Chantier
 - 5.4 Reg. Emprunt Travaux Notre-Dame
 - 5.5 Division des districts électoraux -Demande de reconduction
 - 5.6 Acceptation des prévisions budgétaires révisées pour 2015 pour l'OMH
 - 5.7 Mandat ÉQUITÉ SALARIALE
 - 5.8 Reconduction du reg. 2011-138 qui prend fin le 31 déc. 2015

6. CORRESPONDANCE

7. LOISIRS & CULTURE

7.1 Formation (RÉFRIGÉRANTS DE SYNTHÈSE) 22 mars

7.2 Résolution pour adaptation de poste (SL)

7.3 Permis de réunion (tournoi de hockey-bottine à la patinoire extérieure)

7.4 Politique d'affichage panneau lumineux

7.5 Fonds de développement des territoires

-Projet AGENT CULTUREL : Municipalité porteuse

-Projet : Municipalité partenaire

7.6 Gala reconnaissance citoyenne 2016

7.7 Jardins et cuisines collectives

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Appel d'offres Sel adoucisseur 2016

8.2 Embauche du Directeur adjoint- TRAVAUX PUBLICS

8.3 Formation « Leviers de la gestion des matières résiduelles

9. URBANISME

10. INCENDIE

10.1 Paiement du camion incendie

11. Période de questions

12. Prochaine assemblée

13. Levée de la séance

16-02-6529

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 11 janvier 2016

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 11 janvier est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

16-02-6530

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 11 janvier tel que présenté.

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

M. François Baril nous indique que nous présenterons ce soir 3 résolutions concernant le Fonds de développement dû une pour la cuisine collective et le Jardin communautaire. Une subvention de 1,500.00\$ a été reçue du forum jeunesse régional Chaudière Appalaches. Le comité vieillir en santé présente diverses séances d'information et il nous invite à prendre connaissance des pamphlets qui sont disponibles à l'arrière.

Mme Claudia Vachon nous fait part qu'un moniteur sera embauché pour la maison des jeunes durant l'été pour organiser diverses activités pour les adolescents. Concernant espace famille Mme Vachon nous mentionne que cette activité est de plus en plus populaire. Également une demande d'aménagement du local a été faite à la municipalité.

M. Claude Duchesne nous informe que le service d'incendie a effectué 5 sorties en janvier 2016. Tous les employés de la municipalité ont été rencontrés pour expliquer la nouvelle structure.

Mme Émilie Roberge nous confirme la tenue du Festi-Neige le 6 février 2016 et que toutes les activités sont gratuites. Il y aura journée de glisse au mont Adstock le 13 mars prochain et c'est gratuit. L'équipe est déjà à préparé le terrain jeux pour la prochaine saison. On est également à finaliser les activités de la semaine de relâche.

Mme Annie Rodrigue nous informe qu'une demande de subvention du fonds de développement du territoire est en préparation avec la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus pour l'embauche d'une ressource pour le milieu culturel.

M. François Trépanier nous indique que de son côté aucune réunion ne s'est tenue ce mois-ci du côté de la RIRT ou du HLM.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer

16-02-6531

CONSIDÉRANT QU'une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 janvier, a été préparée;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de **184 573.07 \$** incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de janvier 2016 au montant de 59767.17 \$, 75422.12\$ pour des factures de 2015 et 49383.78 \$ pour les prélèvements salaires.

ADOPTÉ

16-02-6532

5.2 **Mandat modification de la charte comptable**

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Directeur général à signer la proposition de Corporation Informatique Bellechasse afin de leur donner le mandat de modifier la numérotation des comptes du grand livre. Les frais à prévoir pour effectuer ce travail sont de 475\$ plus taxes.

ADOPTÉ

16-02-6533

5.3 **Fonds Chantier Québec -Canada**

ATTENDU que le Conseil municipal a demandé des estimés préliminaires afin de procéder à la réfection des rues Principale et Pelletier;

ATTENDU le nouveau programme Fonds Chantier Québec-Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre une demande dans le programme FPC. La municipalité s'engage également à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation.

ADOPTÉ

16-02-6534

5.4 **Règlement emprunt -Ave Notre-Dame**

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2016-183
REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC AVE NOTRE-DAME

RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC POUR L'AVENUE NOTRE-DAME (ENTRE LA RUE PRÉVOST ET L'ANCIENNE ROUTE 1)

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-183 décrétant un emprunt de 1 286 000\$ et une dépense de 1 286 000.00\$ pour la réalisation des travaux d'infrastructures pour le renouvellement des conduites d'égouts et d'aqueduc et d'égouts pluviaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière du 11 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Baril et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 2016-183 soit et est adopté et décrété ce qui suit:

Article 1:

Le Conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur l'avenue Notre Dame pour la réfection du service d'aqueduc, l'installation des services d'égouts sanitaires et pluviaux et des travaux de voirie. Le montant total des travaux est estimé à 1 286 000\$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tels que présentés par la Firme WSP, daté du 29 janvier 2016 et faisant partie intégrante du présent règlement sous l'annexe « A ».

Article 2:

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 286 000\$ pour les fins du présent règlement.

Article 3:

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme de 1 286 000\$ sur une période de 25 ans.

Article 4:

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, la dépense annuelle en capital et intérêt sera absorbée à même le budget annuel de la municipalité.

Article 5:

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6:

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 7:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Kaven Mathieu, maire

Normand Laplante, Dir. gen..

Avis de motion donné le : 11 janvier 2016

Adopté le : 1^{er} février 2016

Publication le : 2 février 2016

16-02-6535

5.5 Division des districts électoraux –demande de reconduction

ATTENDU que la municipalité d'East Broughton est déjà divisée en districts électoraux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton demande la reconduction de la division actuelle des districts électoraux.

ADOPTÉ

16-02-6536

5.6 Acceptation des prévisions budgétaires révisées pour 2015 pour l'OMH

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires de l'OMH datées du 15 octobre 2015 spécifiant que le total approuvé au PPI est de 135 578\$. La contribution municipale demeurant au même montant.

ADOPTÉ

5.7 Mandat ÉQUITÉ SALARIALE

Ce dossier sera discuté ultérieurement.

16-02-6537

5.8 **Reconduction du reg. 2011-138 (Amendement)**

RÈGLEMENT 2016-184
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 2011-138 « PROGRAMME DE REVITALISATION »

ATTENDU l'avis de motion donné le 11 janvier 2016;

ATTENDU que l'article 8.1 du règlement 2011-138 spécifiait une date de fin pour le programme de remboursement de taxes foncières soit le 31 décembre 2015;

ATTENDU le désir du Conseil municipal d'accorder une prolongation de la durée du crédit de taxes pour les immeubles de 4 logements et plus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender l'article 8.1 du règlement 2011-138 afin d'inscrire que ledit règlement se poursuivra à compter de janvier 2016;

Le titre de l'article 3 sera également amendé afin d'y ajouter les immeubles de 4 logements et plus. Le titre de l'article 3 se lira donc ainsi : **Modalités du crédit de taxe pour les bâtiments industriels, commerciaux et les immeubles de 4 logements et plus.**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Kaven Mathieu, maire

Normand Laplante, Dir. gen..

Avis de motion donné le : 11 janvier 2016

Adopté le : 1^{er} février 2016

Publication le : 02 février 2016

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

Le théâtre Parminou en collaboration avec la FADOQ de Laval nous offre de présenter la pièce « LES FEUX DE L'AMOUR » qui veut sensibiliser les personnes âgées à adopter des comportements sécuritaires pour éviter des incendies.

Le député Luc Berthold transmet ses félicitations pour l'obtention du 3^e fleuron.

La Direction des Infrastructures Québec avise qu'elle accepte le plan d'intervention soumis pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

Le Comité de démolition demande la permission et l'autorisation pour tenir la 25^e édition de la course de démolition en août prochain. Ils demandent aussi la permission de tenir un « show de boucane » la veille ainsi que le droit de faire le feu de la St-Jean comme l'an dernier.

16-02-6538

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la tenue de la 25^{ième} course de démolition en août prochain.

16-02-6539

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autorisé le Show de boucane à la condition que les activités soient terminées à 21 heures.

16-02-6540

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autorisé le comité de Démolition effectué le feu de la St Jean et ce aux mêmes conditions que l'an passé.

La demande d'une résidente de l'av. Notre-Dame afin d'avoir une signalisation limitant la vitesse sur cette artère sera étudiée lors de la rencontre à ce sujet qui est prévue en février.

La Fédération de l'UPA Chaudière-Appalaches invite à une journée régionale sur le développement de l'agroalimentaire qui aura le 15 février prochain à Scott.

La municipalité Sacré-Cœur-de-Jésus informe par résolution de ce qui suit :

- Elle accepte de participer au partage des coûts des activités de loisirs à raison d'un ratio de 30% (total maximal: 4320\$)
- Le conseiller Alain Faucher sera leur délégué pour les représenter.

- Ils demandent une contribution qui respectera les mêmes proratas (30-70) pour les activités ayant lieu sur leur territoire pour 2016. Ce dossier reste à finaliser et une liste des activités devra nous être fournie.
- Finalement la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus informe qu'elle refuse de payer pour l'étude environnementale relative au 4278 route 112 et que si cette étude s'avère nécessaire, ce sera au propriétaire d'en défrayer les coûts.

ADOPTÉ

Quelques demandes d'aide financières furent reçues :

Il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les demandes d'aide financière suivante :

- Club La BALADE Montant : 300\$

Il est également entendu que cette somme devra être tenue en compte lors du paiement à la paroisse dans notre contribution 2016.

7. **LOISIRS ET CULTURE**

16-01-6541

7.1 **Formation (réfrigérants de synthèse -22 mars)**

ATTENDU la nécessité de recueillir le plus d'information possible sur les réfrigérants ;

ATTENDU que l'Association québécoise du loisir public offre la formation « LES RÉFRIGÉRANTS DE SYNTHÈSE » le 22 mars à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Directeur des travaux publics et le Coordonnateur des loisirs et de la culture ainsi que la conseillère Claudia Vachon à assister à ladite formation. Toutes les dépenses inhérentes seront remboursées.

ADOPTÉ

7.2 **Résolution pour adaptation de poste (SL)**

16-01-6542

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la responsabilité du projet « Adaptation de poste Simon Lessard » présenté dans le cadre de cette mesure et autorise le Directeur général à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce avec le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉ

7.3 PERMIS DE RÉUNION-TOURNOI DE HOCKEY BOTTINE

16-01-6543

Il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton autorise le Festival des Générations à tenir un tournoi de hockey bottine sur la patinoire extérieure du parc Oasis, 681, 10^e av. Sud et à faire une demande de permis de réunion pour cet événement à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉ

7.4 POLITIQUE D’AFFICHAGE-PANNEAU LUMINEUX

16-01-6544

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton adopte la politique d'affichage du panneau lumineux présenté par le Coordonnateur des loisirs. Cette politique entrera en vigueur dès le 15 février 2016 et ce, afin d'informer préalablement les utilisateurs des procédures à suivre pour toute demande d'affichage.

ADOPTÉ

7.5 Fonds de développement des territoires

16-01-6545

A) Projet « AGENT CULTUREL »

CONSIDÉRANT que le projet d'embauche d'un agent culturel apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le Fonds de développement des territoires-volets projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2015-2016;

CONSIDÉRANT que ledit projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre une demande d'aide financière au montant de 16,000\$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds de développement des territoires-volets projets structurants pour améliorer les milieux de vie au nom des municipalités d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus;

La Municipalité d'East Broughton s'engage à contribuer pour un montant de 2800\$ et Sacré-Cœur-de-Jésus s'engage pour un montant de 1200\$.

La municipalité d'East Broughton autorise le Coordonnateur des loisirs et de la culture à signer les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉ

16-01-6546

B) Projet « Acquisition d'une surfaceuse pour l'entretien des pistes au Sentier des Mineurs»

CONSIDÉRANT que le projet d'acquisition d'une surfaceuse pour entretenir les pistes de ski de fond au Sentier des Mineurs apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le Fonds de développement des territoires-volets projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2015-2016;

CONSIDÉRANT que ledit projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet tel que défini précédemment et d'appuyer la demande de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus afin qu'elle soumette une demande de financement à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds de développement des territoires-volets projets structurants.

ADOPTÉ

7.6 GALA RECONNAISSANCE CITOYENNE

16-01-6547

ATTENDU le désir du Conseil municipal d'organiser un GALA DE RECONNAISSANCE CITOYENNE 2016;

ATTENDU que le coût total du projet est estimé à 4700\$:

ATTENDU que la municipalité d'East Broughton participera pour un montant de 1050\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une participation de 450\$ à la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus comme contribution à l'organisation de ce gala. Ce montant représentant le ratio « 70-30 » comme à l'habitude.

ADOPTÉ

7.7 Jardins et cuisines collectives

16-01-6548

CONSIDÉRANT que le projet de cuisines et jardins collectifs est un projet à caractère structurant tel que défini dans le Fonds de développement des territoires-volets projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC des Appalaches 2015-2016;

CONSIDÉRANT que ledit projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

CONSIDÉRANT que 7 municipalités seront partenaires audit projet soient Adstock, Coleraine, Disraeli, East Broughton, St-Adrien d'Irlande, St-Pierre de Broughton et Thetford Mines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet tel que défini précédemment et d'appuyer la demande de la municipalité d'Adstock afin qu'elle soumette une demande de financement pour un montant de 9643 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du Fonds de développement des territoires-volets projets structurants.

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Appel d'offres - Sel adoucisseur 2016

16-01-6549

ATTENDU qu'après analyses des documents, il est convenu de recommencer la demande de soumissions pour l'achat de sels d'adoucesseur en 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Directeur général à expédier des appels d'offres pour l'achat de sels d'adoucesseur.

ADOPTÉ

8.2 Embauche du directeur adjoint- TRAVAUX PUBLICS

16-01-6550

ATTENDU la nouvelle structure mise en place en 2016;

ATTENDU que le comité des ressources humaines a effectué toutes les démarches possibles afin de recruter le candidat correspondant aux attentes du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Rodrigue et résolu unanimement:

QUE monsieur Jean-Philippe Auclair soit embauché à titre de Directeur adjoint des travaux publics. M. Auclair débutera le 29 février 2016 et toutes ses modalités d'embauche seront inscrites dans son contrat de travail. Le maire est, par la présente, autorisé à signer le contrat d'embauche de M. Auclair.

ADOPTÉ

8.3 Formation « Leviers de gestion des matières résiduelles »

16-01-6551

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. François à assister à la formation « Leviers de gestion des matières résiduelles » qui aura lieu le 7 mai prochain à St-Côme. Le coût d'inscription est de 265\$ plus taxes. Toutes les dépenses inhérentes à cette formation seront remboursées.

ADOPTÉ

9. URBANISME

Aucun sujet à discuter dans ce dossier.

10. INCENDIE

10.1 Paiement du camion-citerne

16-02-6552

CONSIDÉRANT la résolution 15-12-6503;

CONSIDÉRANT le paiement initial de 68 985\$ fait aux CAMIONS HÉLIE et ce, conformément au devis;

CONSIDÉRANT que certaines recommandations ont été émises suite à la première inspection du camion et que les correctifs demandés ont été faits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la balance due aux camions Hélie.

ADOPTÉ

16-01-6553

10.2 Demande de soumissions pour architectes (Travaux future caserne)

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Directeur général à demander des appels d'offres d'architectes pour les travaux à effectuer à la future caserne incendie.

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions. Quelques questions furent posées dont :

- Qualifications de nos employés pour signer les documents de subvention
- Dossier B.M.L.

12. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine séance aura lieu le 7 mars à 19h30.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-02-6554

Il est **proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 50 .**

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

Normand Laplante, Directeur général